

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projets domaine population et entreprises au département des ressources numériques**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de chef de projets domaine population et entreprises va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

**Pilotage de projets :**

- Organiser, coordonner et animer l'ensemble du projet, en étant le garant des coûts, de la qualité et des délais.
- Assumer un rôle de maîtrise d'œuvre et, éventuellement, d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Concevoir, en lien avec les architectes techniques, les solutions logicielles et rédiger les spécifications générales et détaillées.
- Piloter les appels d'offres, soit dans le cadre de l'acquisition d'un progiciel, soit en vue d'un développement spécifique.
- Organiser l'intégration du logiciel dans le SI.
- Organiser la recette fonctionnelle et le déploiement de l'application.
- Animer, piloter et mettre en œuvre la feuille de route de dispositifs numériques

**Suivi et gestion de la vie des applications :**

- Assurer les relations avec les éditeurs et partenaires associés aux projets.

- Mettre en place les dispositifs garantissant le respect des engagements de service.
- Fournir un support technique de niveau 3 pour les applications de son périmètre.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chef de projets domaine population et entreprises au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum 395 et au maximum 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 FEV. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne, le :

**26 FEV. 2024**